

10

L'éducation prioritaire

Les écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair) accueillent plus d'un vingtième des écoliers et collégiens. Plus de sept élèves de collège Éclair sur dix sont issus des catégories sociales défavorisées et un sur cinq a un retard scolaire d'au moins un an en entrant en sixième. Ils maîtrisent moins bien les compétences du socle commun et leur réussite au diplôme national du brevet est, en moyenne, de 12 points inférieure à celle des collèges hors éducation prioritaire.

À LA RENTRÉE 2014, 300 collèges publics et 2 115 écoles publiques relèvent du dispositif Éclair (écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite), en France métropolitaine et dans les DOM. Ils accueillent 372 600 écoliers et 143 900 collégiens, soit plus d'un élève sur vingt. Les autres collèges de l'éducation prioritaire (EP) s'inscrivent dans les réseaux de réussite scolaire (RRS).

Les collégiens des Éclair sont très massivement d'origine sociale défavorisée : 72,6 % d'entre eux ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 56,6 % en RRS et 34,3 % dans les établissements hors EP (France métropolitaine et DOM) (*tableau 10.1*). Leur retard scolaire est plus fréquent : 19,0 % des élèves issus des écoles Éclair sont « en retard » à l'entrée en sixième contre 15,5 % en RRS et 9,7 % ailleurs.

En fin de CM2, comme en fin de troisième, les élèves des Éclair maîtrisent moins bien que les autres élèves les compétences 1 (maîtrise de la langue française) et 3 (principaux éléments de mathématiques, culture scientifique et technologique) du socle commun. Par exemple, si 62,5 % des élèves de CM2 des écoles du programme Éclair maîtrisent la compétence 1 du socle, ils sont 69,8 % dans les écoles RRS et 81,8 % ailleurs (*figure 10.2*).

Le diplôme national du brevet (DNB) comprend un examen écrit de trois épreuves (français, mathématiques et histoire-géographie-éducation civique). À la session 2014, 39,7 % des élèves

des collèges Éclair et 53,9 % des élèves des RRS ont obtenu plus de 10/20 aux épreuves écrites, contre 69,6 % ailleurs. Cependant, en prenant en compte le contrôle en cours de formation et l'oral d'histoire des arts, les écarts diminuent : 73,7 % des élèves des Éclair ont obtenu leur DNB contre 84,8 % ailleurs (*figure 10.3*). Ces indicateurs doivent être interprétés plus comme un état des lieux initial sur la réussite scolaire des élèves en Éclair que comme une évaluation de ce dispositif. En effet, il n'est entré en application qu'à la rentrée 2011, et ses actions pédagogiques propres n'ont pas pu être pleinement appliquées.

Par ailleurs, le périmètre de l'éducation prioritaire va évoluer en se fondant sur « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages »¹. Ainsi, à la rentrée 2014, cette refonte a concerné, de façon expérimentale, 102 réseaux d'éducation prioritaire préfigurateurs (les REP+).

À la rentrée 2015, ce dispositif va être étendu à 1 091 REP et REP+. Un réseau regroupe un collège et les écoles de son secteur. L'importance du réseau est ainsi réaffirmée. ■

¹. Refonder l'éducation prioritaire, dossier de presse du 16 janvier 2014, MENESR.

Depuis la rentrée 2011, le programme « écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (Vademecum Programme Éclair). À partir de la rentrée 2015, le dispositif REP+ se substituera au programme Éclair comme zonage de référence de l'éducation prioritaire. Le pourcentage d'enfants d'ouvriers et d'inactifs (*tableau 10.1*) comprend les enfants d'ouvriers, qualifiés et non qualifiés, d'ouvriers agricoles, des retraités employés ou ouvriers et des personnes sans activité professionnelle.

La proportion d'élèves entrant en sixième avec au moins un an de retard est la proportion d'élèves entrant en sixième à la rentrée 2014, qui étaient en CM2 à la rentrée 2013 dans une école Éclair, et qui ont redoublé au moins une classe du primaire.

Les indicateurs du socle commun de connaissances et de compétences publiés concernent l'année scolaire 2012-2013.

Les pourcentages de maîtrise des compétences du socle (*figure 10.2*) sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage. La *figure 10.3* représente la répartition de la moyenne sur 20 des notes obtenues aux épreuves écrites de la session 2014 du diplôme national du brevet (DNB).

Jusqu'en 2013, les compétences 1 (la maîtrise de la langue française) et 3 (les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique) des paliers 2 et 3 étaient évaluées annuellement.

Depuis 2014, ces compétences sont évaluées chaque année pour l'un des trois paliers, selon un cycle triennal, en commençant par le CE1. En 2015, l'évaluation concernera le palier 2 (fin de CM2) et en 2016, le palier 3 (fin de troisième).

10.1 – Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs, d'enfants de cadres et d'enseignants, d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2014 (en %)

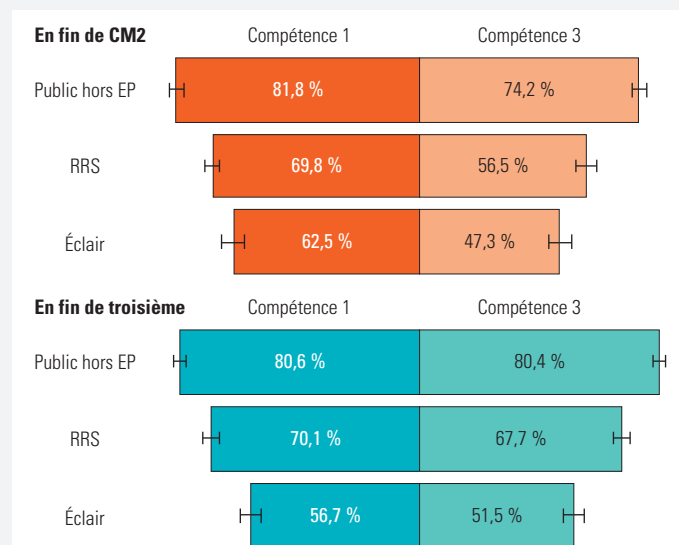
	Enfants d'ouvriers et d'inactifs	Enfants de cadres et d'enseignants	Élèves entrant en sixième en retard
Éclair	72,6	9,4	19,0
RRS	56,6	18,9	15,5
Hors éducation prioritaire	34,3	38,8	9,7
Ensemble	43,2	30,7	10,8

Lecture : pour les deux premières colonnes, la ligne Éclair correspond aux élèves entrant en sixième dans un collège Éclair ; pour la dernière colonne, la ligne correspond aux élèves entrant en sixième venant d'une école Éclair.

Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Source : MENESR-DEPP.

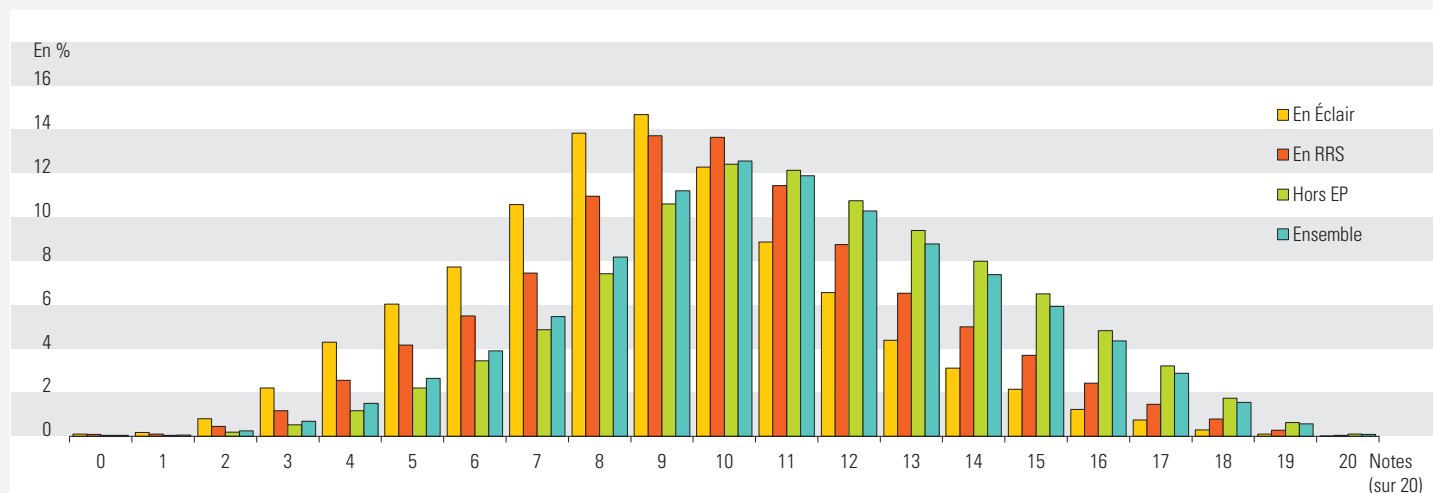
10.2 – Proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle commun en 2013



Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Source : MENESR-DEPP.

10.3 – Répartition des élèves selon leurs notes aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) en 2014



Lecture : dans les collèges Éclair, 12,3 % des élèves ont eu entre 10 et 11 aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) à la session de juin 2014, contre 13,6 % des élèves des collèges en réseau de réussite scolaire (RRS), 12,4 % des élèves des collèges hors éducation prioritaire et 12,6 % de l'ensemble des élèves.

Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Source : MENESR-DEPP.